



CHAPITRE 36

UKRAINE

1.	DIFFÉRENTES SORTES DE PERMIS DE CONDUIRE	2
2.	DATE DE PREMIÈRE DÉLIVRANCE	3
3.	FAUX PERMIS DE CONDUIRE UKRAINIENS	3
4.	NOUVEAU REGLEMENT EUROPÉEN	3
5.	UKRAINE – UA 010	5
1.	Modèle	5
2.	Tableau d'équivalences des catégories – UA 010.....	5
6.	UKRAINE – UA 011	6
1.	Modèle	6
2.	Tableau d'équivalences des catégories – UA 011.....	6
7.	UKRAINE – UA 012	7
1.	Modèle	7
2.	Tableau d'équivalences des catégories – UA 012.....	7
8.	UKRAINE – UA 013	8
1.	Modèle	8
2.	Tableau d'équivalences des catégories – UA 013.....	8

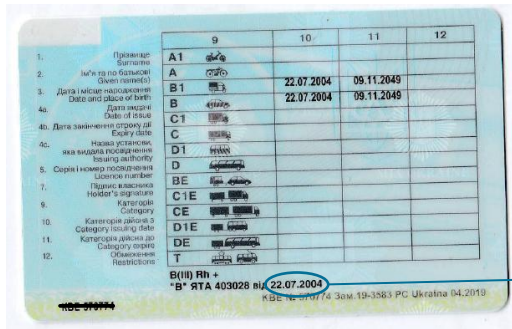
1. DIFFÉRENTES SORTES DE PERMIS DE CONDUIRE

RÉFÉRENCE DU PERMIS DE CONDUIRE	IMAGE	DÉLIVRÉ À PARTIR DE	DÉLIVRÉ JUSQU'AU	VALIDITÉ DU DOCUMENT
UA 010				Valable illimitée
UA 011				Valable illimitée
UA 012		2015	31/12/2020	Valide min. 2 ans max. 30 ans
UA 013		01/01/2021	Délivré actuellement	Valide min. 2 ans max. 30 ans

2. DATE DE PREMIÈRE DÉLIVRANCE

Le recto ou le verso du permis de conduire ukrainien peut indiquer la date de première délivrance au bas du tableau des catégories. Cette date peut être prise en compte lors de la procédure d'échange.

Exemple:



Date de première délivrance = 22/07/2004

3. FAUX PERMIS DE CONDUIRE UKRAINIENS

Il existe de faux permis de conduire ukrainiens en circulation. Veuillez être très vigilant. Chaque permis de conduire ukrainien doit faire l'objet d'un examen approfondi par la police locale ou l'OCRF avant d'être échangé en permis belge.

4. NOUVEAU REGLEMENT EUROPÉEN

Depuis le 4 mars 2022, les réfugiés ukrainiens bénéficient du statut spécial de personnes déplacées temporairement dans toute l'UE en vertu de la décision d'exécution du Conseil 2022/382.

Le 27 juillet 2022, le règlement européen 2022/1280¹ entre en vigueur qui règle les points suivants :

1. la reconnaissance des permis de conduire ukrainiens est assurée pour les personnes ayant le statut de personnes temporairement déplacées, durant la période de protection temporaire. Cela signifie qu'après 185 jours d'inscription dans les registres en Belgique, contrairement aux règles normales, il ne faut pas échanger leur permis de conduire non européen et qu'ils peuvent conduire avec leur permis de conduire ukrainien.

En d'autres mots, les permis de conduire ukrainiens des personnes ayant ce statut spécial ne doivent donc plus être échangés pour que leurs titulaires puissent circuler en Belgique après qu'ils ont établi leur résidence normale en Belgique (= après les 185 jours d'inscription dans le registre de la population, des étrangers ou d'attente).. Le statut spécial doit ressortir du registre national.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R1280&from=FR>



Même si le permis de conduire ukrainien a été obtenu alors que la personne concernée était déjà enregistrée en Belgique, le permis reste valable et la personne concernée peut continuer à conduire avec ce permis.

2. Les permis de conduire ukrainiens restent valables même si leur validité administrative est dépassée. Il n'y a aucune obligation d'échange. Par contre, les permis de conduire ukrainiens expirés avant le 01.01.2022 eux ne sont plus valables.

3. la possibilité est prévue de remplacer un permis de conduire ukrainien perdu ou volé d'une personne bénéficiant de la protection temporaire par un permis de conduire européen (y compris belge). Il s'agit d'un cas exceptionnel d'échange de permis de conduire non européen perdu ou volé, limité aux cas des permis de conduire ukrainiens vu la situation de crise.

Les permis de conduire qui seraient délivrés dans ce cadre porteront le code européen 99.01 qui signifie : « Délivrance spéciale valable uniquement pour la durée de la protection temporaire (permis UA perdu ou volé) » et perdent leur validité dès que la période de protection temporaire est terminée.

Aucune date limite ne doit être reprise sur le permis de conduire vis-à-vis du code 99.01. Les permis délivrés avec une date ne doivent pas être modifiés. Cela se fera quand le citoyen en demandera le renouvellement.

Remarque : si le permis de conduire belge délivré par échange du permis ukrainien perdu ou volé doit être validé pour des catégories de groupe 2, un examen médical de groupe 2 en Belgique est requis.

En ce qui concerne l'aptitude professionnelle :

En Belgique, les conducteurs professionnels titulaires d'un permis de conduire ukrainien pour exercer le métier de conducteur professionnel doivent :

- soit suivre 35 heures de formation continue lorsque la catégorie de groupe C est délivrée avant le 10 septembre 2009 ou lorsque la catégorie de groupe D est délivrée avant le 10 septembre 2008,
- soit passer l'examen de qualification initiale (C ou D) en Belgique.

Suite à cela, le code 95 est validé

- Si le conducteur est inscrit en Belgique depuis moins de 185 jours : sur l'attestation de conducteur
- Si le conducteur est déjà inscrit en Belgique depuis plus de 185 jours, sur le permis de conduire belge. Dans ce second cas, le permis de conduire ukrainien doit être échangé.

Les mesures ci-dessus sont prévues tant que les titulaires bénéficient de la protection temporaire. Pour plus d'info voir aussi flash n°134 et 135.

5. UKRAINE – UA 010

1. MODÈLE

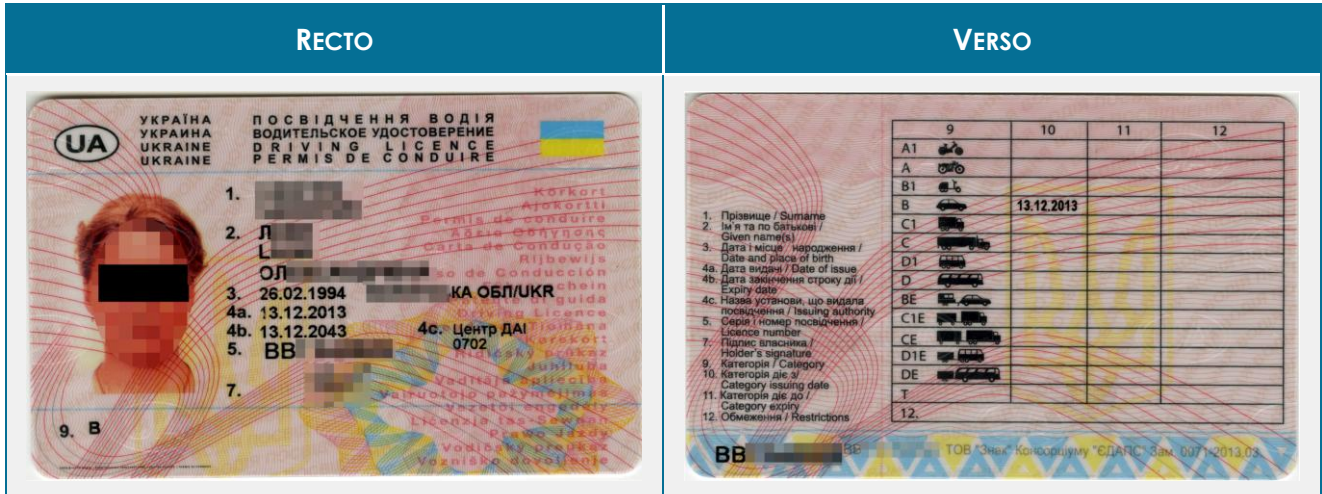


2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – UA 010

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE		EQUIVALENCE BELGE AVEC VÉRIFICATION DES CONDITIONS	CATÉGORIES SUR LE PERMIS DE CONDUIRE BELGE
A		A	Voir le tableau
B		B	
C		C	
D		D	
E	Avec B présent	BE	
	Avec C présent	CE	
	Avec D présent	DE	

6. UKRAINE – UA 011

1. MODÈLE

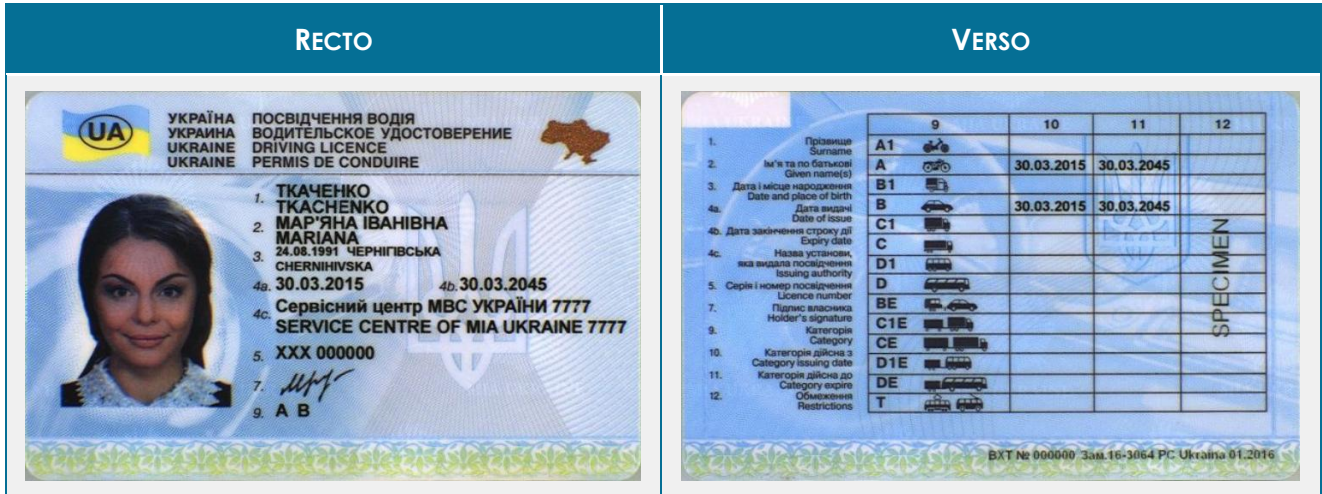


2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – UA 011

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	EQUIVALENCE BELGE AVEC VÉRIFICATION DES CONDITIONS	CATÉGORIES SUR LE PERMIS DE CONDUIRE BELGE
A1	A1	Voir le tableau
A	A	
B1	-	
B	B	
C1	C1	
C	C	
D1	D1	
D	D	
BE	BE	
C1E	C1E	
CE	CE	
D1E	D1E	
DE	DE	
T	-	

7. UKRAINE – UA 012

1. MODÈLE

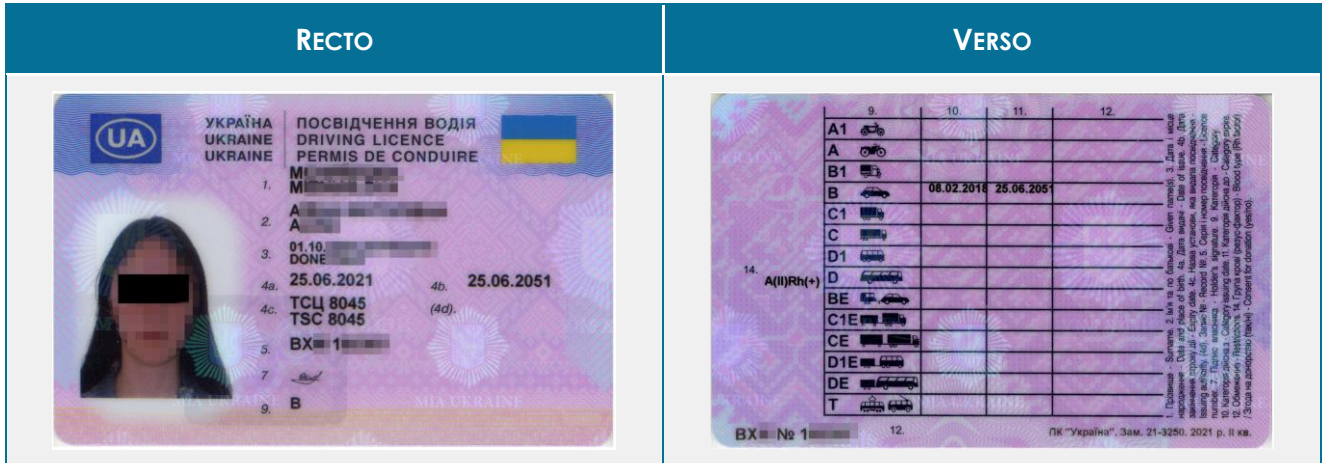


2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – UA 012

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	EQUIVALENCE BELGE AVEC VÉRIFICATION DES CONDITIONS	CATÉGORIES SUR LE PERMIS DE CONDUIRE BELGE
A1	A1	Voir le tableau
A	A	
B1	-	
B	B	
C1	C1	
C	C	
D1	D1	
D	D	
BE	BE	
C1E	C1E	
CE	CE	
D1E	D1E	
DE	DE	
T	-	

8. UKRAINE – UA 013

1. MODÈLE



2. TABLEAU D'ÉQUIVALENCES DES CATÉGORIES – UA 013

CATÉGORIE ÉTRANGÈRE	EQUIVALENCE BELGE AVEC VÉRIFICATION DES CONDITIONS	CATÉGORIES SUR LE PERMIS DE CONDUIRE BELGE
A1	A1	Voir le tableau
A	A	
B1	-	
B	B	
C1	C1	
C	C	
D1	D1	
D	D	
BE	BE	
C1E	C1E	
CE	CE	
D1E	D1E	
DE	DE	
T	-	